

**ASSEMBLEE MUNICIPALE
LE LUNDI 5 DECEMBRE 2016 A 20H00
A LA HALLE POLYVALENTE "PRE PAROZ" LE FUET**

Ordre du jour :

1. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 40'000.00 pour la démolition de l'ancien réservoir de Bellelay.
2. Discuter et accepter un crédit d'engagement de Fr. 110'000.00 pour la rénovation du toit et du clocher de l'ancienne école du Fuet.
3. Discuter et accepter le budget 2017 et fixer la quotité d'impôt et la taxe immobilière.
4. Information sur les arrêtés de comptes (installation de 6 moloks ; secteur Bout de Bise : remplacement conduites, canalisations et revêtement bitumineux).
5. Modification de l'article 22 du règlement concernant les élections.
6. Nomination de la fiduciaire chargée de la vérification des comptes 2016.
7. Rapport d'activités du délégué à la protection des données.
8. Informations du Conseil municipal.
9. Divers.

Chaque ayant droit au vote en matière communale peut se procurer gratuitement un exemplaire détaillé du budget au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

La modification de règlement mentionnée sous point 5 est déposée publiquement au secrétariat municipal 30 jours avant l'assemblée municipale.

Au plus tard dans les 30 jours après l'assemblée municipale, un recours administratif peut être formé contre les décisions de l'assemblée auprès de la Préfecture du Jura bernois à Courtelary.

Le Fuet, le 2 novembre 2016

Conseil municipal